Rapport d'infractions dans la réserve naturelle du Taubergiessen

Nom,	adresse et numéro de téléphone du plaignant
Nom,	adresse du témoin
Mome	ent de l'infraction (date, heure)
Lieu d	de l'infraction (parcelle, chemin)
État d	de fait d'après le décret du <i>Regierungspräsidium</i> de Fribourg concernant la réserve naturelle du
	ergiessen du 8 avril 1997 :
	Bivouac, camping, installation de caravanes / stands de vente (§ 4, alinéa 5, n°5)
	Faire un feu (§ 4, alinéa 6, n°2)
	Baignade, plongée et autres sports nautiques (ex : SUP) (§ 4, alinéa 5, n°7)
	Navigation sur les eaux (à l'exception du Vieux Rhin et des voies navigables indiquées) avec des
	embarcations de toutes sortes, y compris les planches de surf et SUPs (§ 4, alinéa 5, n°8)
	Chien(s) en liberté (§ 4, alinéa 2, n°5)
	Quitter les sentiers autorisés (§ 4, alinéa 5, n°1)
	Cueillir, déterrer ou endommager des plantes (§ 4, alinéa 1, n°1)
	Attraper / poursuivre des animaux (§ 4, alinéa 2, n°3)
	Équitation (§ 4, alinéa 5, n°3)
	Rouler / se garer en dehors des voies publiques (§ 4, alinéa 5, n°4+ n°5)
	_'utilisation d'aéronefs (ex : drones) (§ 4, alinéa 5, n°6)
	Dépôt de déchets (§ 4, alinéa 6, n°1)
	Nuisances sonores (§ 4, alinéa 6, n°3)
⊔ <i>r</i>	Autres
	ées personnelles
Le cas	s échéant, nom de la ou les personnes ayant commis une infraction
	onne 🗆 homme 🗆 femme âge env
Descr	ription aussi précise que possible de la personne (Couleur des cheveux, taille, etc)
Descr	ription d'autres personnes (genre, âge, etc)
	nations relatives au véhicule de véhicule ModèleCouleur
mma	triculation
-artic	cularités éventuelles du véhicule
	Envoyez co document à :

Envoyez ce document à :

Polizeiposten Rust

Karl-Friedrich-Str. 7, 77977 Rust Tél. : + 49 (0) 7822 / 44861-0 Courriel : rust.pw@polizei.bwl.de